

Procès verbal de la réunion du conseil municipal
du 10 juillet 2025 à 20h30

Conseillers présents :

- M. Jean-Claude FOUCHÉ, Maire, Président de la séance,
- M. Alain DELVERT, 1^{er} adjoint du Maire,
- Mme Josiane GUITOU, 2^{ème} adjointe au Maire,
- M. Gérard GARRIGOU, 3^{ème} adjoint du Maire,
- M. Jean-Paul BLADIER, conseiller municipal,
- M. Christian DIAS DE SOUSA, conseiller municipal,
- M. François LE GOFF, conseiller municipal,
- Mme Virginie LE ROY, conseillère municipale,
- M. Philippe MORIZE, conseiller municipal,
- Mme Aurélie NICKERT, conseillère municipale,
- Mme Eliane POIGNET, conseillère municipale.

Conseillers ayant donné pouvoir :

- M. Martin LANDMAN donne pouvoir à Mme Virginie LE ROY,
- M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BLADIER.

Excusé :

- M. LE GOFF François.

Conseillère absente :

- Mme Sandrine FRAYSSE.

Mme Josiane GUITOU est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2025

Validé à l'unanimité.

Délibération avenant n°4 au contrat de détachement individuel avec ESAT

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire présente un renouvellement de convention de stage portant sur la période du 1^{er} juin au 31 août 2025 avec l'ESAT du Pech de Gourbière de Rocamadour pour une mise à disposition de Monsieur Mickaël Guyot pour des travaux d'entretien de la voirie.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération portant sur une rétrocession d'une concession

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal la proposition de Mr Thierry ALBOUYS de rétrocéder à titre gratuit à la commune de Lanzac la concession funéraire temporaire (30 ans) qu'il détient au cimetière de Cieurac carré 1 n°12.01. Cette concession, n'ayant jamais été utilisée et vide de toute sépulture.

Délibération taux de la taxe d'aménagement

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur la Maire expose à son Conseil Municipal les dispositions concernant le taux de la taxe d'aménagement pour les communes dotées d'un PLU qui est institué de plein droit.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- De fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1,20 % sur le territoire de Lanzac,
- D'abroger les différentes délibérations antérieures fixant les taux différents suivant les zones d'aménagements. Les secteurs concernés : le hameau de Cieurac, les champs, bourg de Lanzac, Laborie, les Terruches (parcelle ZD189).

Convention participation école de St Sozy

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'un enfant domicilié à Lanzac fréquente l'école maternelle de la commune de Saint-Sozy.

Monsieur le Maire présente une convention du SIVU « L'AGE TENDRE » de Saint-Sozy et précise que la participation est d'un montant de 1 800.00€ par enfant.

Monsieur le Maire rappelle que les frais de scolarités de l'enfant doivent être payés à condition qu'une autorisation écrite à la demande des parents soit signée par Monsieur le Maire. La liste des enfants scolarisés sur la commune doit être fournie pour acceptation avant paiement.

Délibération signature convention Ciné belle étoile

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que dans le cadre de sa compétence, la communauté de communes Cauvaldor a lancé le 11 mars 2025 l'appel à candidature « Ciné Belle Etoile » à destination des communes du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique en plein air, gratuite, ouvert à tous, entre juillet et août 2025.

La communauté de communes s'engage à financer 750€ du coût de la séance (soit 60%). Reste à charge pour la commune de Lanzac 500€ (soit 40%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Délibération validation formation CACES nacelle

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal une formation CACES Nacelle R486 catégorie B pour M. LECONTE Romain ce qui lui permettrait l'entretien des bâtiments communaux, la taille d'arbres, de haies et la mise en place des décorations de Noël.

Cette formation dure 3 jours pour un montant de 963,60€ T.T.C. selon le devis de l'organisme de formation AFTRAL de Brive.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à faire les démarches nécessaires afin que cette formation soit proposée à M. LECONTE Romain.

Délibération location terrain à Explorando Canoë-kayak

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal la demande de M. Benjamin GERODOU représentant de la société Canoë Explorando qui souhaiterait bénéficier d'un accès au sein du camping municipal pour exercer son activité de location de canoës. Après en avoir délibéré le conseil municipal propose un contrat de location assorti d'un loyer annuel d'un montant de 150 euros et d'une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération vente parcelle agricole

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal que M. Joël GARRIGOU souhaite acquérir une parcelle à la commune cadastrée ZL88 au lieu-dit « Chazal », d'une contenance de 13270 m².

Une estimation de la valeur vénale du bien a été établie par les services des domaines pour un montant de 1000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Devis

- Démoussage de la toiture de la station d'épuration : Devis de l'APIE validé à l'unanimité.
- Devis concernant les travaux d'aménagement de la traversée du bourg de Lonzac pour le curage des canalisations du réseau des eaux usées pour un montant de 4238,40 € T.T.C. **Ce devis est validé à l'unanimité.**
- Devis pour la réalisation d'une inspection vidéo du réseau des eaux usées également pour la traversée du bourg de Lonzac pour un montant de 4392€ T.T.C. **Ce devis est validé à l'unanimité.**

- Mme Josiane GUITOU informe une baisse de subvention de - 4000 € de la région pour les travaux du logement de l'ancienne école.

Rapport annuel du délégataire eau potable

Voir tableau Jean-Claude

Questions diverses

- Achat d'une cage pour piéger les chats errants afin de les faire pucer et stériliser,
- Plantation d'arbres fruitiers (20) au stade de Lanzac ; dossier pédagogique portée par la Fédération de chasse du Lot qui en assure aussi le portage financier.
- il a demandé à M. VITRAC à la fin des travaux sur la toiture de l'ancienne école, de réparer la fuite sur la toiture à l'église de Cieurac ainsi que d'intervenir sur celle de l'église de Lanzac (rive endommagée sur la sacristie).
- Les travaux de la toiture du logement école sont presque terminés. Reste à faire le démoussage du pignon côté Séraudie.
- Le menuisier Théo Charmes vient demain 11 juillet pour déposer le parquet du grenier du logement école.
- Mr Vilatte interviendra en septembre pour l'isolation du grenier.

Le Maire,
Jean-Claude FOUCHÉ

Secrétaire de séance
Josiane GUITOU